

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 AVRIL 2019**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET, LETOURNEUR,
RAINE, SANNIER, VIDEAU, YVERT.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DURVILLE, DUTHILLEUL,
GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:
Mme ASSELINE (pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mme MUSET-TARDIF (pouvoir à Barbara RAINE)
Mr FOUCAULT (pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Mr HENGBART (pouvoir à Maud VIDEAU)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Jocelyne FERY est désignée secrétaire de séance.

Patrick LECAPLAIN suspend la séance, afin de permettre au jumelage de Ouonck de faire une présentation, à l'assemblée, de leur séjour de février dernier à Ouonck.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18/03/2019

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – FINANCES : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CAEN LA MER

Alain COLOMBE rappelle qu'un groupement de commandes permanent a été constitué entre la Communauté Urbaine Caen la mer et de nombreuses communes membres. Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour renouveler les marchés « vérification périodique des installations techniques dans les bâtiments », « maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes piétonnes automatiques » et « maintenance des alarmes anti-intrusion et détection incendie » et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Convention avec Caen la mer sur les audits énergétiques

Alain COLOMBE indique que, dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté urbaine Caen la mer accompagne les communes membres dans leur politique de réduction des consommations d'énergie. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques à la demande des communes. L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé, nécessaires à la prise de décision.

Ces audits sont à minima subventionnés par l'ADEME, à hauteur de 60%, un complément d'aide par le SDEC est envisageable. Il y aurait un reste à charge pour les communes entre 20 et 40 %. Dans un 1^{er} temps, la commune de Bretteville sur Odon souhaite réaliser des audits énergétiques pour le groupe scolaire et le centre socioculturel.

Laurent BALU rappelle, qu'en début de mandat, Daniel LE BLASTIER avait proposé de lancer une étude thermographique de la commune, afin d'étudier les déperditions énergétiques, qui pourrait permettre de faire des propositions de travaux (*isolations ou autres*) aux habitants recensés. Il est bien de se préoccuper des bâtiments de la commune et il serait intéressant d'accompagner les brettevillais pour avoir des débuts de réponses sur la transition énergétique et de leur faire prendre conscience qu'il y a des solutions pour réaliser des économies d'énergie, tout en sachant que cela a un coût.

Jean LEMARIÉ précise qu'il s'agit surtout d'informer la population.

Patrick LECAPLAIN indique que Caen la mer et l'AUCAME ont relancé les aides pour les études concernant la réhabilitation de l'ancien. Différents séminaires ont eu lieu pour définir ce qui peut être mis en place. Une synthèse sera rapportée dans un prochain bulletin pour informer la population.

Barbara RAINE et Elisabeth DURAND précisent que des communes ont été sélectionnées comme communes pilotes et des aides pour la participation aux travaux seront proposées aux foyers les plus démunis. La Maison de l'habitat est ouverte à tous les habitants de la communauté urbaine pour les informer et les conseiller sur ce sujet. A Bretteville sur Odon, un recensement des logements est en cours.

Adopté à l'unanimité

B- Modification des statuts du SMICO

Olivier SAINT-MARTIN rappelle que la commune de Bretteville sur Odon est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités, SMICO, (*en charge de la maintenance des logiciels de la Mairie*). Le Comité Syndical s'est réuni le 19 janvier 2019 et a donné son accord pour les adhésions des Communes de Evrecy, Ussy, Thaon, Saint Roch sur Egrenne, Soliers, Villons les Buissons, Bénouville, Lion sur Mer, Saint-André-sur-Orne, Mathieu, Vimont, de la CDC Val es Dunes, du Sivos Chanu-Saint Paul-Landisacq. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur les adhésions sollicitées.

Adopté à l'unanimité

IV – CULTURE

A- Convention d'adhésion au réseau de lecture publique avec Caen la mer

Sophie HOCHET indique que le réseau de lecture publique a été mis en place en 2011 par la communauté d'agglomération. Avec le passage en communauté urbaine et l'ouverture de la bibliothèque Alexis de Tocqueville, les réflexions conduites au sein du réseau de lecture publique ont mené à la redéfinition des conditions d'adhésion et de participation aux outils et aux projets communs. La signature de la convention permet à la commune d'intégrer un portail des bibliothèques de Caen la mer et d'accéder à l'agenda évènementiel et à la plateforme de la boîte numérique, en partenariat avec la bibliothèque du Calvados. Ce niveau de convention représente pour la commune un coût de 0.15 € par habitant, correspondant à l'accès aux ressources numériques, la communauté urbaine ayant décidé de prendre en charge l'intégralité des coûts liés à l'élargissement et au fonctionnement du portail.

Adopté à l'unanimité

B- Convention d'intégration au Système de Gestion Intégré de Bibliothèque (SIGB) avec Caen la mer

De plus, elle informe que les communes adhérentes à la convention ci-dessus peuvent signer la convention d'intégration au système de gestion intégré de bibliothèque (SIGB), selon un calendrier d'intégration qui s'étend jusqu'en 2023. L'objectif est d'atteindre un réseau des bibliothèques où chaque équipement sera visible sur un portail commun et informatisé sur le même système de gestion de bibliothèque, offrant aux lecteurs une carte unique valable dans toutes les bibliothèques du territoire et du catalogue commun interrogeable via internet et de services personnalisés complets pour les usagers, pour un coût de 0.30 € par habitant.

Sophie HOCHET indique à Catherine DE SMET que la bibliothécaire bénéficie de formations par Caen la mer sur les logiciels et est conviée régulièrement aux réunions. La bibliothèque de Bretteville garde le libre-arbitre dans le choix des livres. De plus, elle précise qu'il n'est pas possible, pour le moment, d'emprunter des livres à Caen et de les déposer à Bretteville et inversement (*coût important pour la mise en place de navettes, l'achat des codes-barres pour la traçabilité des ouvrages...*). Catherine DE SMET demande si une réflexion est en cours sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque, (*comme à Caen avec le dimanche par exemple*), mais de façon plus générale. Sophie HOCHET rappelle que l'ouverture du dimanche à Caen ne concerne que la BMVR, actuellement. Le sujet pourra être évoqué en commission.

Adopté à l'unanimité

V – ENVIRONNEMENT

A- Convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Barbara RAINE, Maire adjoint chargé de l'environnement, indique que, comme pour 2018, le Département du Calvados lutte contre le frelon asiatique, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Basse Normandie continue de décliner le plan d'action en 2019 en partenariat avec le conseil départemental. Ce plan a pour vocation de protéger l'économie apicole mais aussi les populations et la biodiversité face à ce danger sanitaire qui progresse sur nos territoires. Il est donc nécessaire de signer la convention avec la Fredon qui sera communiquée aux communes après adhésion de la communauté urbaine de Caen la mer.

Adopté à l'unanimité

B- Participation de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur terrains privés.

Comme pour 2018, pour les actions sur le domaine privé, la commune propose de participer au règlement à hauteur de 50 % du montant restant dû par les administrés (*déduction faite de la subvention départementale*).

Adopté à l'unanimité

VI – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN informe que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable pour qu'un agent de la commune, rédacteur territorial, inscrit sur le tableau annuel des avancements de grade pour l'année 2019, bénéficie d'un avancement au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, et pour l'inscription sur la liste d'aptitude, par promotion interne, d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe, au grade de rédacteur territorial.

Pour leurs nominations, il est nécessaire de créer 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2019, libérant ainsi le poste de rédacteur, pour le second agent et de fermer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, au 1^{er} mai 2019.

Adopté à l'unanimité

VII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe que :

- La commune vient d'obtenir un camion utilitaire, financé par des publicités.
- Le Préfet a confirmé que les travaux de l'échangeur des pépinières commenceront en 2020 pour une mise en service en 2021. Il remercie l'appui des 3 sénateurs du Calvados et du député de notre circonscription.
Dans la continuité, le bureau communautaire a voté les études du pont-tunnel SNCF, pont nécessaire pour la réalisation du boulevard des Pépinières, il devrait être réalisé en 2024. Caen la mer pourrait débiter les travaux du boulevard, avant la réalisation du pont.
- Crèche :
 - Les plans ont été entérinés, le permis de construire devrait prochainement être délivré.
 - Les dossiers d'appel d'offres sont en lignes, les architectes étudieront les offres et la commission d'appel d'offres se réunira début juin.
 - Début des travaux juillet/ aout 2019, fin des travaux septembre/octobre 2020.
 - Coût global estimé à 1 300 000 HT € (*en attente du retour des appels d'offres*), subventionné par 300 000 € de DETR, 300 000 € de contrat de territoire, 428 000 € de participation CAF, soit un autofinancement de 300 000 € pour la commune, pour une crèche de 40 places.
 - Catherine DE SMET et Jean LEMARIÉ soulignent l'importance des subventions limitant considérablement le reste à charge pour la commune.
 - Maud VIDEAU confirme et remercie la CAF pour son aide et ses conseils qui ont permis ce résultat.
 - François DEGUSSEAU insiste sur la nécessité de communiquer, tant auprès des utilisateurs que des riverains, sur le déroulement des travaux.
- Voirie :
 - Réflexion sur la circulation et le stationnement dans les zones d'activités.
 - Etude sur le plan cyclable à Caen la mer (*aucun budget n'a été prévu par les communes*).

➤ **Jacky GUIOC, Conseiller Municipal, Président de l'AJBO**, dresse le bilan des fréquentations des centres aux vacances de printemps :

- Stage multisports : 18 enfants la 1^{ère} semaine – 8 enfants la 2^{ème} semaine
La passerelle, qui permet aux enfants d'aller du stage multisports vers le CLSH (*et inversement*) a bien fonctionné.
- Centre de loisirs : 61 enfants différents sur les 2 semaines, 30 enfants la 1^{ère} et 27 la 2^{ème} semaine.
Un animateur a proposé un projet avec pour thématique l'éco-écologie (*collecte de déchets dans la nature, sur les plages de Franceville, éco olympiade...*).
- Local jeunes : le chantier jeunes, cette année, consistait à repeindre les 3 chalets du terrain de sports.
5 jeunes sont allés à Londres avec des jeunes de St Contest et un voyage au Parc d'Astérix est prévu le 11 mai, dans le cadre du réseau jeunesse.
La passerelle a permis d'avoir une « nouvelle vague » de jeunes au local (*19 jeunes différents aux vacances de printemps*).
Cet été, camping à Agon-Coutainville (*pour les pré-ados*) et à Pont-D'ouilly (*pour les plus petits*).

➤ **Sophie HOCHET, Maire-Adjoint en charge de la culture**, fait un retour sur le Festival Bretteville en scène :

- 600 spectateurs sur le week-end
- 200 spectateurs pour la pièce inaugurale amateur du vendredi, déficit sur la pièce du samedi à 19h (*à étudier*), une tête d'affiche le samedi et public familial le dimanche après-midi.
- Quelques retours et bilans qualitatifs sur cette édition, grâce à un questionnaire sur la plateforme de réservation. Un site internet était dédié à ce festival, cette année.
- Jean LEMARIÉ regrette le problème de visibilité et de confort des spectateurs, des gradins seraient nécessaires. De plus, il indique que la piste de pièces de théâtre amateur mérite d'être approfondie.
- La Commission culture du 30/04 permettra de revoir les orientations pour 2020 et d'analyser le festival de cette année et les constats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.